

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 février 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

#### LE GRAIN

##### DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE SYSTÈME DE CONTINGENTEMENT DES LIVRAISONS

**L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé le 21 janvier la création d'un comité de trois membres pour étudier le système de contingentement des livraisons des céréales de l'Ouest canadien et de faire des recommandations à ce sujet. Ce comité vient de présenter son rapport.

Le rapport du comité propose des changements importants au système de contingentement, y compris la suppression du contingent unitaire et des dispositions relatives aux provendes et autres récoltes non soumises au système de livraison des contingents sur la base de la superficie utilisée pour déterminer les droits de livraison. Ce rapport sera communiqué à toutes les personnes et à tous les organismes intéressés et au cours des prochaines semaines j'espère vivement recevoir leurs commentaires et leurs suggestions à cet égard.

Le rapport traite d'un système de contingentement des livraisons destiné à contrôler les livraisons dans les années à venir. J'espère pouvoir indiquer prochainement les dispositions spéciales relatives à l'année 1970-71 qui seront peut-être nécessaires pour faire face à l'excédent inhabituel de blé.

Je désire maintenant déposer, conformément à l'article 41 (2) du Règlement, des exemplaires français et anglais du rapport sur le contingentement des livraisons de céréales de l'Ouest canadien.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, quelques minutes avant mon arrivée ici, on m'a dûment remis la copie d'une déclaration que le ministre a présentée à la Chambre, ce qui est réglementaire. Tout d'abord, je veux protester contre la structure du comité établi par le ministre, protestation valide je crois du point de vue des producteurs.

Le comité a certes été formé de représentants des collectivités où l'on s'occupe de la

culture des céréales, notamment un du Syndicat du blé de la Saskatchewan, un autre des United Grain Growers et un autre de la Commission canadienne du blé, mais ces gens représentent des organisations chargées de la manutention des céréales. Ce ne sont pas des céréaliculteurs et il se peut qu'ils envisagent les problèmes d'un point de vue tout à fait différent de celui des producteurs. Ma première objection porte sur la multiplicité des règlements soumis à l'étude des comités, et conçus par et pour des fonctionnaires. De plus, la rédaction des projets de loi soumis à l'étude de la Chambre met en cause un trop grand nombre de légistes...

**Des voix:** Bravo!

**M. Korchinski:** Ils ne songent qu'à une chose, à savoir comment soutenir la défense, dans une affaire de ce genre, devant un tribunal. Il n'est pas tenu compte des particuliers susceptibles d'être impliqués dans un procès.

● (2.10 p.m.)

A la lumière de cette objection, je propose que l'ensemble de ce problème soit réexaminé, de sorte que les producteurs puissent présenter eux-mêmes leurs instances. J'ai reçu une série de lettres sur toute cette question. Certains signataires sont membres de comités de syndicats du blé au niveau local et ils veulent savoir si ces suggestions ont été transmises aux intéressés par le ministre. Je ne puis sincèrement répondre par un oui ou par un non.

J'espère que le ministre va permettre au comité permanent de l'agriculture d'étudier ce problème avant d'en arriver à une conclusion au sujet de toute cette affaire des grains de provende, dont le comité de l'agriculture est saisi en ce moment. Nous parlons d'un régime de contingentements. Un tel régime implique des restrictions et celles-ci, des sacrifices, qu'il s'agisse de blé ou de toute autre marchandise. Il s'agit donc réellement de savoir quels sacrifices les cultivateurs sont prêts à accepter; car ce sont eux qui devront les accepter, non la Commission du blé ou les manutentionnaires du grain. Ces derniers vont toucher leur dû lorsque le grain sera entreposé.

Une telle étude s'impose au niveau du producteur. On pourrait trouver un système selon lequel tout contingent qui n'a pas été épuisé